COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 28 mai 2015

L'an deux mille quinze, le jeudi vingt-huit mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ghislain DEMONET, Maire,

Etaient présents:

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Nadia DORE - Magali THOMASSIN Sarah CONCHERI - Catherine MANGEOT – Laetitia SCHLEGEL – Cécile LANA – Anne-Marie FARRUDJA – Marie-Louise HUSSON.

Messieurs: Olivier MARTET – Alain COLLET – Thierry EVA – Paul BINDA – Paul BRANDMEYER - Abdulhak EL OMARI – Jacques BOURGUIGNON - Bertrand DANIEL.

Avai(en)t donné procuration:

M. Hervé LAHEURTHE donne pouvoir à Mme Sarah CONCHERI, M. Francis LARDIN donne pouvoir à M. Olivier MARTET, Mme Sandra DEMOUGIN donne pouvoir à Mme Magali THOMASSIN, M. Michel GUTH donne pouvoir à M. Abdulhak EL OMARI, Mme Jacqueline GENAY donne pouvoir à M. Paul BINDA, Mme Mélissa COLIN donne pouvoir à Mme Catherine MANGEOT, M. Christian PILLER donne pouvoir à M. Bertrand DANIEL, Mme Martine CLAUSSE donne pouvoir à Mme Marie Louise HUSSON.

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Madame Nadia DORÉ comme secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 7 avril 2015.

Madame Anne-Marie FARRUDJA indique que le compte-rendu du Conseil Municipal est trop succinct et ne fait pas apparaître l'intégralité des débats, ni les éléments rectificatifs concernant les taux transmis lors du dernier Conseil.

Monsieur le Maire prend note de cette remarque.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du Conseil Municipal du 7 avril 2015 à la majorité (6 voix contre).

1. Décision modificative n°1

Depuis 2011, les études relatives au Plan Local d'Urbanisme (PLU) ont été payées au compte 617 - études et recherches alors que ces dernières auraient dû être payées au compte 202 – frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme.

De ce fait ces dépenses n'ont pas pu être intégrées au Fond de Compensation de la TVA (FCTVA). Après avoir pris contact avec les services de la sous-préfecture, il convient d'annuler les mandats concernés sur les exercices antérieurs pour les réimputer au compte 202 cette année.



Il est également nécessaire de prévoir des crédits au compte 21568 pour permettre le remplacement d'un poteau d'incendie hors service. Ces dépenses sont compensées par l'intégration de la Dotation nationale de péréquation (7 000 €) et des annulations de mandats.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de valider la décision modificative afin de permettre la régularisation administrative du FCTVA.

Madame Anne-Marie FARRUDJA demande si une requête à été faite pour un « rattrapage » du FCTVA.

Monsieur Olivier MARTET répond par la positivement et indique que la Commune est en attente de la réponse de la DGFIP.

Après présentation, le Conseil Municipal approuve cette proposition à la majorité (6 voix contre).

2. Tarification Macaron - Brimbelle

Les membres du Conseil Municipal sont amenés à se prononcer sur les nouveaux tarifs des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) à partir de la rentrée de septembre 2015, notamment sur la réévaluation des tarifs périscolaires.

Actuellement, la participation de la Commune au financement des ACM est de l'ordre de 40%. L'objectif de la nouvelle grille tarifaire est de fixer le reste à financer à 35%. Dans le même temps, la participation des familles évoluerait de 24% à 29%.

Monsieur le Maire précise que l'effort supplémentaire demandé aux familles est lié à la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement et à la mauvaise santé financière de la Commune. Cette situation demande une attitude responsable afin de pérenniser les services.

Madame Nadia DORE indique que malgré cette hausse les tarifs restent moins élevés que dans les communes voisines.

Pour Monsieur Jacques BOURGUIGNON, il s'agit là d'une manière déguisée d'augmenter l'impôt.

Madame Anne-Marie FARRUDJA déplore le fait que cette augmentation arrive seulement un mois après le vote du budget. Cela aurait également pu être débattu en commission des finances et/ou Enfance-Jeunesse lors du vote du budget.

Monsieur Olivier MARTET précise que cette augmentation aurait également pu être faite progressivement sur les années précédentes.

Après discussion, le Conseil Municipal approuve cette proposition à la majorité (6 voix contre).

3. Tarification des Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Les membres du Conseil Municipal sont amenés à se prononcer sur la mise en place d'une tarification au niveau des TAP.

Le coût annuel de la réforme est de 105 000 € et la participation de la Commune est de 37 000 € dans ce financement. L'objectif est que la Commune participe à part égale avec les familles sur le reste à financer. Tout comme les tarifs des ACM, il est proposé d'effectuer une tarification au Quotient Familial (QF) avec une variation allant de - 20% à + 20% par rapport au tarif médian de 0.50 € par journée de TAP :



Tranches de QF	Tarif à la journée	Coût annuel pour un enfant
QF ≤ 450	0.40 €	57.60 €
451 à 800	0.45 €	64.80 €
801 à 1200	0.50 €	72.00 €
1201 à 1650	0.55 €	79.20 €
QF ≥ 1651	0.60 €	86.40 €

Madame Anne-Marie FARRUDJA indique que les TAP pourraient être financés par le biais de la caisse des écoles.

Après présentation, le Conseil Municipal approuve cette proposition à la majorité (6 voix contre).

4. Tarification représentation du Théâtre de la Manufacture

Les membres du Conseil Municipal sont amenés à se prononcer sur la mise en place d'une tarification relative à la représentation du Théâtre de la Manufacture, le 30 juin 2015.

Comme l'année dernière, Monsieur le Maire propose la mise en place d'une billetterie avec un tarif unique fixé à 5 euros, avec une gratuité pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés.

Après présentation, le Conseil Municipal approuve cette proposition l'unanimité.

5. Subventions aux associations 2015

Les membres du Conseil Municipal sont amenés à délibérer sur les subventions proposées aux associations pour 2015.

Après présentation, Monsieur le Maire propose un vote global des subventions pour un montant de 60 590 euros.

Une subvention exceptionnelle de 2 000 euros est également proposée pour l'ACBD Football.

Compte tenu de l'implication des Conseillers Municipaux dans certaines des associations subventionnables, plusieurs se sont abstenus.

Les subventions ont été votées à l'unanimité des votants.

6. Ouverture – fermeture de poste

Les membres du Conseil Municipal sont amenés à se prononcer sur une modification du tableau des effectifs à partir du 1^{er} juin 2015.

A la demande d'un agent qui sollicite plus d'heures et au regard des besoins de la Commune sur le pôle Hygiène et Propreté, il est proposé la modification suivante :

- Fermeture d'un poste d'Adjoint technique 2ème classe 20/35ème
- Ouverture d'un poste d'Adjoint technique 2ème classe 25/35ème

Après présentation, le Conseil Municipal approuve cette proposition l'unanimité.



7. Mandatement du Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle (CDG 54) pour la mise en concurrence d'un contrat groupe en matière d'assurance santé à partir de janvier 2016

Monsieur le Maire indique l'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un contrat d'assurance santé en matière de prévoyance et de frais de santé non couverts ou partiellement couverts par l'assurance maladie.

Pour être efficace, l'organisation d'une procédure de mise en concurrence doit être mutualisée auprès d'un maximum de collectivités.

Monsieur le Maire propose donc de mandater le CDG 54 en lui laissant le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence au nom de la Collectivité.

En tout état de cause, la Commune garde la possibilité de ne pas adhérer à la convention de participation si les conditions obtenues au terme de la procédure de mise en concurrence ne conviennent pas.

Après présentation, le Conseil Municipal approuve cette proposition l'unanimité.

8. Compte Epargne Temps (CET)

Monsieur le Maire rappelle que le règlement intérieur de la Commune a été validé lors du Conseil Municipal du 4 janvier 2012. Cependant, il convient de délibérer spécifiquement sur le CET.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de reprendre le règlement intérieur.

Après présentation, le Conseil Municipal approuve cette proposition l'unanimité.

9. Prime de fin d'année

Monsieur le Maire rappelle que le mode de calcul de la prime « de fin d'année » a évolué le 4 janvier 2012 :

- La prime représente 80% du traitement indiciaire brut mensuel de l'agent et le versement s'effectue en deux fois ; la moitié en juin et le reste en novembre.

Afin de faciliter la liquidation de cette prime et pour permettre d'intégrer cette rémunération aux agents lors de leur solde tout compte en fin de contrat, Monsieur le Maire propose d'y apporter plusieurs précisions :

- La prime, versée au mois de juin et novembre, correspond à 40% du traitement indiciaire brut du mois en cours.
- Lors du versement d'un solde tout compte, la prime de fin d'année sera versée au prorata du nombre de jours de travail effectivement réalisés le mois où l'agent quitte son poste au sein de la Collectivité.

Il est rappelé qu'une carence correspondant à 1/360^{ème} du montant de la prime est appliquée en cas d'absence du service dès le 1^{er} jour d'absence.

Après présentation, le Conseil Municipal approuve cette proposition l'unanimité.



10. Convention pour l'instruction des Autorisations d'Occupation des Sols (AOS) avec le Syndicat mixte

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a délibéré le 16 mars 2015 afin d'autoriser la création d'un syndicat mixte fermé ayant en charge l'instruction des AOS à compter du 1^{er} juillet.

Il convient désormais de délibérer pour fixer les modalités d'instruction par le Syndicat ainsi que les modalités de partenariat avec la Commune.

Les modalités de participation financières entre la Commune, la Communeuté de communes du Val de Meurthe et le Syndicat mixte fermé resteront cependant à déterminer.

Après présentation, le Conseil Municipal approuve cette proposition l'unanimité.

11. Vente de parcelle à l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)

Afin de finaliser la cession de la parcelle cadastrée AH n°766 à l'EHPAD, moyennant le prix de 1,00 € symbolique, Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour être autorisé à signer tous actes et pièces nécessaires.

Monsieur le Maire précise que Maître Bénédicte ADET, notaire à Blainville-sur-l'Eau, sera chargée de la rédaction de l'acte authentique.

Après présentation, le Conseil Municipal approuve cette proposition l'unanimité.

12. Informations et questions diverses

Monsieur le Maire informe qu'une fermeture de classe est envisagée pour l'école maternelle Jean Jaurès. Un comptage sera effectué à la rentrée de septembre.

Monsieur le Maire indique que ICF se retire du projet d'urbanisation de la Blainvilloise, ce qui a fait perdre plus d'un an sur ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance de ce conseil.



